

# SOMMETS

N°10 NOVEMBRE 2025 | LES GRANDS DÉFIS DES STATIONS DE DEMAIN

P 06  
FNSSDS : priorité à la sécurité  
sur les domaines skiables

P 08  
Assemblée générale ANMSM  
2025 à Saint-Lary Soulan

P 16  
Rencontre avec  
Marina FERRARI  
Ministre des Sports

P.10

## LES GRANDS DÉFIS DES STATIONS DE DEMAIN



## ÉDITO



Au cours des dernières semaines, l'ANMSM a rencontré ses interlocuteurs habituels relevant du Tourisme, de la Ruralité et des Sports en instaurant un dialogue sur les grands sujets d'attention des communes support de stations de montagne.

**L'adaptation des stations face au changement climatique est au cœur des échanges avec pour certaines d'entre elles l'évolution de leur modèle économique.** La diversification des activités et des saisons est également abordée même si celle-ci est déjà engagée depuis fort longtemps. Preuve en est l'installation de la montagne l'été avec une progression constante au cours des dernières années. Mais la saison d'hiver reste le socle du tourisme en montagne tout en évoluant et s'adaptant aux attentes des vacanciers.

C'est tout le sens de l'enquête à grande échelle lancée au printemps dernier par l'ANMSM autour des **grands défis à relever pour les stations pour mieux connaître l'évolution de la perception des stations de montagne auprès des habitants des communes support mais également des vacanciers, leurs enjeux économiques, touristiques et environnementaux.** Vous retrouvez les principaux enseignements de cette enquête dans le dossier central de ce numéro. Ce fut l'un des sujets abordés lors de l'Assemblée générale de Saint-Lary Soulan qui s'est tenue en septembre 2025 en présence de nombreux élus, parlementaires, partenaires institutionnels et professionnels. Ce fut également l'occasion de célébrer dignement les 80 ans du collectif des Maires des stations de montagne.

Pour autant, cette adaptation, et les investissements qui vont avec, ne pourra se faire sans moyens alors que dans le même temps les perspectives sont très incertaines. Ce qui se joue au Parlement en ces jours est crucial pour les Français et l'est tout autant pour les collectivités et tout spécialement les communes support de stations de montagne.

Dans ce contexte, **l'ANMSM propose de revisiter l'actuelle péréquation pour que celle-ci serve véritablement la préservation de l'emploi et l'accompagnement des stations qui le souhaitent dans l'adaptation de leur modèle économique.**

**JEAN-LUC BOCH**  
PRÉSIDENT DE L'ANMSM

	<b>LES GRANDS RENDEZ-VOUS</b>	<b>03</b>
	<b>EN BREF, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS</b>	<b>04</b>
	<b>ACTUALITÉ</b> Délégation de service public en stations de montagne	<b>05</b>
	<b>ACTUALITÉ</b> FNSSDS : sécurité sur les domaines skiables	<b>06</b>
	<b>ÉVÉNEMENT</b> Retour sur l'Assemblée générale de l'ANMSM à St-Lary Soulan	<b>08</b>
	<b>LE GRAND DOSSIER</b> Les grands défis des stations de demain	<b>10</b>
	<b>LA RENCONTRE</b> Avec Marina FERRARI, Ministre des Sports	<b>16</b>
	<b>LABEL FAMILLE PLUS</b> Offres ludiques d'altitude et remontées mécaniques dans les stations familiales Suisse	<b>18</b>
	<b>ANALYSE JURIDIQUE</b> Affichage libre et communication en période pré électorale	<b>20</b>
	<b>L'ANMSM DANS LES MÉDIAS</b>	<b>22</b>

### SOMMETS

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

**Publication :** ANMSM 9, rue de Madrid  
75008 Paris. **Tél.** 01 47 42 23 32.

**Directeur de la publication :** Jean-Luc Boch  
(bienvenue@stationsdemontagne.fr)

**Rédacteur en chef :** Joël Retailleau  
(joel.retailleau@stationsdemontagne.fr)

**Coordination & mise en page :** Dounia Safini  
(dounia.safini@stationsdemontagne.fr)

**Ont participé à la rédaction :**

Joël Retailleau, Laure Froissart, Rémi Ledoux,  
Dounia Safini, Valérie Boulanger

**Photos :** ANMSM, France Montagnes, Adobe Stock, OT Valberg,  
OT Saint-Lary Soulan, ©Tom\_Galeazzi, Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

ISSN 2824-6268

**1<sup>ère</sup> de couverture :** Claire Méraud

**Impression :** Imprimerie Clément

Papier 100% recyclé, certifié FSC®



## LES GRANDS RENDEZ-VOUS

03

**HIVER**

**2025  
2026**

**6 29  
FÉV. AVR.**

**2026**

**ANMSM**  
ASSOCIATION NATIONALE DES  
MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

**16 au 18  
JUIN**

**2026**

### FAMILLE PLUS, LA MONTAGNE SOLIDAIRE

Tout au long de la saison hiver, le label poursuit son opération « Famille Plus, la montagne solidaire » en partenariat avec l'Association Petits Princes. Objectif : permettre aux enfants gravement malades de réaliser leurs rêves de montagne.

Le 19 février, Famille Plus s'associera aux P'tits flambeaux, évènement solidaire organisé par France Montagnes.

### RENDEZ-VOUS STATUTAIRES ANMSM

Après les Conseils d'administration de septembre et novembre 2025 à Saint-Lary Soulan et Paris, les membres du Conseil d'administration se retrouveront pour un dernier conseil le vendredi 6 février avant la tenue des élections municipales. Une Assemblée générale élective aura lieu le mercredi 29 avril à Paris.

### SÉMINAIRE ANNUEL FAMILLE PLUS MONTAGNE 2026

L'ANMSM avec sa commission Famille Plus montagne présidée par Sophie Verney, maire de Montricher-Albanne (Les Karellis) organise son séminaire annuel les 16, 17 et 18 juin au Grand Bornand et La Clusaz. Vingt ans après son lancement dans les Aravis, le label Famille Plus fêtera son anniversaire à cette occasion.

Nous vous attendons nombreux.

### TROPHÉES CIMES DURABLES : L'ÉDITION 2026 EST LANCÉE

CIMES Durables vise depuis des années à promouvoir les bonnes pratiques, l'expérience et l'innovation des stations en termes de développement durable. C'est à cette fin que cette année encore ont lieu les Trophées CIMES Durables ! Les stations membres de l'ANMSM ont du 13 octobre au 21 décembre 2025 pour candidater aux Trophées CIMES Durables et mettre ainsi en avant un projet innovant et durable, pour participer à cet élan général des stations pour un tourisme durable.

**JANVIER**

**2026**



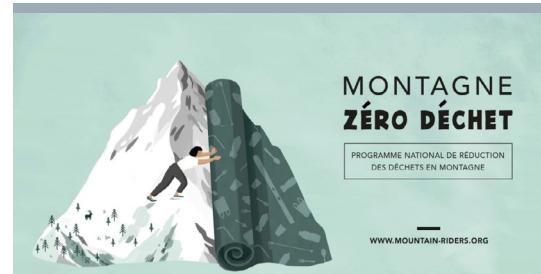
## EN BREF, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

04



### AUDITION PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'ANMSM a été auditionnée par les co-présidents du Groupe d'études montagne de l'Assemblée nationale Marie-Noëlle BATTISTEL et Xavier ROSEREN. Points prioritaires : **décarboner la mobilité, rénover l'hébergement touristique en facilitant la prise de décisions au sein des copropriétés, maîtriser la gestion de l'eau, améliorer la péréquation.**



### COPIL MONTAGNE ZÉRO DÉCHET

L'ANMSM était présente lors du dernier Copil Montagne Zéro déchet à Chambéry organisé par Mountain Riders pour revenir sur le bilan de l'année écoulée et envisager l'avenir avec notamment l'élargissement de cette opération. **Présente depuis l'origine de la Charte Montagne Zéro Déchet, l'ANMSM contribue de manière constante au déploiement de cette dynamique.**



### RDV DES MAIRES ENQUÊTE ANMSM-G2A

Ce nouveau RDV des Maires ANMSM a rassemblé **une cinquantaine d'élus pour découvrir les résultats de deux enquêtes menées par l'ANMSM avec G2A** : la première sur « les grands défis des stations de demain », la deuxième en partenariat avec Montagne Leaders sur « la perception et l'adhésion du public concernant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 ».



### 16<sup>e</sup> JOURNÉE NATIONALE FAMILLE PLUS

Cette journée a réuni les acteurs du label autour d'un objectif commun : favoriser les échanges d'expériences, d'idées et de points de vue entre les 4 territoires. Le label a présenté les résultats d'une enquête inédite **«Les vacances en famille : entre habitudes et nouvelles tendances»** qui vise à mieux comprendre, anticiper et accompagner l'évolution des attentes des familles en vacances.



### AUDITION PLF 2026 PAR LE SÉNAT

A l'occasion de l'examen du PLF pour 2026, Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes et rapporteur pour avis de la commission des lois sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales » a souhaité entendre l'ANMSM. Les échanges ont porté sur **les moyens financiers des collectivités : DGF, Fonds vert, DILICO, péréquation.**



### CONSEIL D'ADMINISTRATION ANMSM

A l'occasion du Congrès des Maires, le dernier Conseil d'administration de l'année 2025 s'est déroulé à Paris en présence de nombreux administrateurs. Outre le budget 2026, ceux-ci ont pu examiner différents sujets : **nouvelles adhésions, actions autour du PLF 2026, formation pisteur-sauveteur, groupe de travail DSP.**



# Délégation de service public en stations de montagne : finalisation des travaux du groupe ad hoc ANMSM

ACTUALITÉ

05

L'ACTUEL GUIDE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET DOMAINES SKIABLES DATANT DE 2017, CELUI-CI NÉCESSITAIT UNE MISE À JOUR AU REGARD NOTAMMENT DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES CONCERNANT LES STATIONS DE MONTAGNE.

Le groupe de travail, **mis en place à l'initiative de Guillaume DESRUES, Maire de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs**, s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2025 pour discuter de la **mise à jour du mode de gestion des délégations de service public** pour les stations de montagne, en mettant l'accent sur l'adaptation aux enjeux actuels comme le changement climatique et l'évolution du tourisme.

Au cours des échanges, les participants ont pu partager leurs expériences liées à la gestion des domaines skiables avec en particulier une indispensable anticipation des enjeux futurs pour les collectivités.

Le groupe de travail a ainsi identifié les principaux sujets d'interrogation et d'amélioration des délégations de service public **tout en indiquant que ce mode de gestion, même s'il reste imparfait, est dans l'immense majorité des cas le plus protecteur de l'équilibre souvent fragile entre délégué et déléguant**. Souplesse juridique et extension du champ de la délégation de service public sont les éléments qui ont conduit les échanges.

Ainsi, au regard de la durée des contrats et des investissements, il convient de prévoir des clauses de revoyure. En effet, l'ancienneté et la durée longue, parfois très longue, des contrats de délégation de service public rendent ces derniers rigides et peu adaptés à la nécessaire adaptabilité de l'économie de montagne. **Cette souplesse appelle la rédaction de clauses de renégociation pour adapter au mieux l'activité par rapport à la réalité du terrain.**

Par ailleurs, les enjeux économiques des contrats conclus dans les années 90 ne sont plus les mêmes aujourd'hui, avec la question de la **diversification des activités** mais aussi le champ de la délégation ou encore l'adaptation au changement climatique.

Le droit de la commande publique a été récemment modifié en faveur de **l'inclusion de clauses durables pour la prise en compte d'un certain nombre de critères verts**. Il convient de faire de même au niveau des délégations de service public, notamment quant à la diversification des activités.

De nombreux autres sujets ont été abordés : insertion des nouvelles références juridiques et de la codification de la commande publique, gestion des fins de délégation de service public, transition entre déléguants, insertion des bonnes pratiques, information sur la SEMOP.

La cabinet Parme, spécialisé en particulier dans la commande publique, accompagne l'ANMSM dans ce travail essentiel.

Le groupe prévoit de mettre à jour le guide de référence de l'ANMSM d'ici le début de l'année 2026 pour accompagner les stations dans l'élaboration des délégations de service public futures.

## CONVENTION CITOYENNE SUR LES TEMPS DE L'ENFANT

Dans le cadre de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant voulue par le Président de la République et lancée en juillet 2025, l'ANMSM a rédigé un « cahier d'acteur » sur le thème des vacances scolaires. Si l'intérêt de l'enfant doit être un préalable pour tous dans la réflexion sur les rythmes scolaires, les enjeux des territoires touristiques doivent être impérativement pris en compte.

Il est indispensable de faire découvrir la montagne dès le plus jeune âge, soit au travers des familles, soit grâce aux classes de neige et de découverte. Cette action est particulièrement importante pour continuer de faire vivre les territoires de montagne pour lesquels l'activité touristique est essentielle.



# Sécurité sur les pistes : une priorité de la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables

A L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNSSDS QUI S'EST TENUE LE 21 OCTOBRE À SAINT-FRANÇOIS LONGCHAMP, PLUSIEURS SUJETS DE SÉCURITÉ ONT ÉTÉ MIS EN AVANT.

**Les acteurs de la sécurité sur les domaines skiables se sont réunis en Assemblée générale le 21 octobre à Saint-François Longchamp (Savoie) sous la Présidence de Claude JAY, Maire des Belleville, Les Menuires/Val Thorens,** en présence de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM, Domaines Skiables de France, l'Association Nationale des directeurs de pistes et de la sécurité des stations de sports d'hiver-ADSP, l'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches-ANENA, Nordic France, le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, l'Ecole Nationale des Sports de Montagne et de nombreux autres participants.

**Plusieurs réunions -Conseil fédéral, groupes de travail thématiques, journée d'information-** sont venues ponctuer l'année 2025 sur de nombreux sujets : diffusions du guide pratique mis à jour « Prévention, sécurité, secours sur les domaines skiables », formation pisteur-sécouriste, auditions de la Fédération par des parlementaires et l'administration centrale, accidentologie et lutte contre les comportements dangereux, gestion des matelas de protection, échanges avec certains partenaires de la Fédération, sans oublier la campagne de prévention en partenariat avec le ministère des Sports.

Garantir la sécurité sur les pistes reste la priorité de la Fédération. Tout d'abord au travers de la formation pisteur-sécouriste compte-tenu du **nombre des missions réalisées par ces professionnels qu'il s'agisse des actions de prévention, d'information, de protection, d'assistance et de secours.**

## FORMATION PISTEUR-SECOURISTE

Depuis plusieurs années, la Fédération porte les travaux de la formation pisteur-sécouriste auprès de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. **Une réunion s'était tenue au ministère de l'Intérieur en novembre 2024** pour évoquer la formation pisteur-sécouriste avec pour objectif d'achever le travail engagé et d'inscrire la formation au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

**Cette réunion avait été suivie d'un courrier du Président de la FNSSDS adressé au ministre de l'Intérieur.** Dans sa réponse en date de décembre 2024, le ministre avait confirmé qu'un arrêté ferait bien suite au décret de 2012. Par ailleurs, le ministre avait saisi la Direction Générale de la Sécurité Civile pour l'enregistrement du brevet national de pisteur-sécouriste au RNCP.

A la suite de cette intervention, le Directeur général de la Sécurité Civile et de la Gestion des



## ACTUALITÉ

07

Crises a répondu à la Fédération en indiquant qu'il proposait d'intégrer la formation des pisteurs-sauveteurs au sein de la filière opérationnelle des unités d'enseignement de formation aux premiers secours.

Il y a quelques semaines le Président de la Fédération a saisi le Directeur général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises rappelant que la profession de pisteur-sauveteur, et au-delà l'ensemble des acteurs de la sécurité et des secours sur les domaines skiables, entendent conserver la spécificité du brevet national pisteur-sauveteur. L'objectif est de rédiger des référentiels de formation et de certification désormais indispensables pour la pérennité et le niveau de qualification de la profession de pisteur-sauveteur. A ce jour ces textes essentiels très attendus n'ont toujours pas été portés à la signature ministérielle malgré les engagements pris par le passé. Ainsi, les membres de la FNSSDS ont décidé de saisir les élus de la montagne en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 pour que la sécurité sur les domaines skiables soit au cœur des réflexions. Dans ce cadre, la saisine des ministres des Sports, du Tourisme et de l'Intérieur interviendra prochainement.

### ACTIONS DE PRÉVENTION

La sécurité passe également par des actions de prévention. Celles-ci continuent d'être menées en partenariat avec le ministère des Sports. Pour l'hiver 2025-2026 il est envisagé de mettre en place une **campagne nationale unifiée de prévention pour l'ensemble des stations de montagne** autour de trois grands axes : une charte graphique commune bien identifiée, une journée nationale de prévention le mercredi 28 janvier 2026 et des messages forts à l'attention des pratiquants.

### LA FNSSDS AUDITIONNÉE

Les membres de la Fédération ont été auditionnés à plusieurs reprises sur des sujets aussi variés que la **consommation d'alcool et de stupéfiants en stations, le port du casque ou le risque avalanche**. Ces sujets ont permis des échanges nourris avec les parlementaires et les administrations centrales. Tous ont apprécié

d'avoir pu recueillir au cours d'une même audition les observations de l'ensemble des acteurs de la sécurité et des secours sur les domaines skiables.



La FNSSDS a été créée en 2010 à la demande du ministère de l'Intérieur afin de réunir les acteurs de la sécurité en montagne pour défendre la spécificité de leurs métiers. L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne en est à l'origine avec le soutien de Domaines Skiables de France, du Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, de l'Association Nationale des Directeurs de Pistes et de la sécurité des stations de sports d'hiver, de Nordic France, de l'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches et de l'Ecole Nationale des Sports de Montagne.

C'est grâce à l'engagement de chacune de ces structures que la FNSSDS est devenue un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics et qu'un travail important est accompli chaque année.



## ÉVÉNEMENT

08



## Assemblée générale 2025 à Saint-Lary Soulan pour les 80 ans de l'ANMSM

LA CÉLÉBRATION DES 80 ANS DE L'ANMSM MÉRITAIT UN JOLI ÉCRIN. C'EST CE QU'A OFFERT LA COMMUNE DE SAINT-LARY SOULAN À TOUS LES PARTICIPANTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2025.

L'Assemblée générale 2025 de l'ANMSM qui s'est tenue à Saint-Lary Soulan dans les Pyrénées a mis l'accent sur la diversification avec une table-ronde dédiée et les résultats d'une enquête menée au printemps par l'association. Ce fut également l'occasion de célébrer les 80 ans d'existence du collectif des Maires des stations de montagne en présence de nombreux élus.

**Les 80 ans de l'ANMSM se devaient d'être célébrés en présence de l'ensemble des partenaires de l'association afin de rappeler l'histoire de cette entité qui a accompagné l'essor des stations et du tourisme de montagne.** Partie de 15 stations, l'ANMSM compte aujourd'hui une centaine d'adhérents reflétant ainsi la diversité de la montagne française. **La grande force de l'association est d'être restée un collectif de Maires ancrés dans leur territoire.** Un collectif qui au fil du temps est devenu un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (gouvernement, parlement, administrations). Un grand dîner rassemblant près de 200 personnes en présence des Maires, directeurs des pistes, partenaires de l'ANMSM et quelques personnalités dont Isabelle MIR, a permis de célébrer ces 80 ans avec une belle convivialité.

### DECOUVERTE DU RIOUMAJOU

La découverte du Rioumajou, haute-vallée glaciaire située à quelques kilomètres de Saint-Lary, a permis de lancer l'Assemblée générale sous de bons auspices. Le Rioumajou est un site Natura 2000 abritant des espèces animales et végétales remarquables. **Les Maires présents ont pu ainsi**

découvrir un site magnifiquement préservé et entretenu par la commune de Saint-Lary Soulan à quelques kilomètres de la frontière avec l'Espagne.



### CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PRÉSENCE DE L'AGENCE RELATIONS PRESSE CORIOLINK

Les membres du Conseil d'administration se sont retrouvés pour une nouvelle séance présidée par Jean-Luc BOCH. Après un retour sur les Journées CIMES Durables organisées aux Orres en juin dernier, le Président a proposé l'adoption d'une motion sur la formation pisteur-sauveteur alors que certains obstacles empêchent toujours les discussions d'aller à leur terme avec la DGSCGC. La motion, adoptée à l'unanimité des participants, a été mise au vote de l'Assemblée générale du 18 septembre.

Les membres du Conseil d'administration, ouvert pour l'occasion à tous les Maires adhérents ainsi qu'aux parlementaires, a donné lieu à un exposé



## ÉVÉNEMENT

09

de Vincent KOULINSKI, Docteur en géoscience, sur le changement climatique en montagne ainsi qu'à une intervention de Coriolink, agence RP de l'ANMSM, qui est revenue sur le travail réalisé pour le compte de l'association. Ce dernier est essentiel pour mettre en avant les grands sujets des stations. Un focus a permis en particulier d'examiner les sujets prégnants dans les médias.

### ENQUETE ANMSM-G2A SUR LES DEFIS DES STATIONS ET TABLE RONDE SUR LA DIVERSIFICATION

Face aux défis climatiques et économiques, les Maires des stations de montagne réaffirment la nécessité de diversifier leurs activités et de faire évoluer certains modèles. **Cette adaptation ne peut se concevoir qu'à travers une mobilisation collective, en étroite collaboration avec les différentes collectivités territoriales.**

Après avoir découvert les résultats de l'enquête ANMSM-G2A sur les grands défis des stations de montagne en présence de 150 personnes, Michel PELIEU, Président du Département des Hautes-Pyrénées, Denis FÉGNÉ, député des Hautes-Pyrénées et co-rapporteur d'une mission d'information sur la transition des modèles des stations de montagne, accompagnés de Michel POUDADE, Maire des Angles, ont apporté un éclairage précieux et engagé sur ces enjeux à l'occasion d'une table-ronde.

### VISITE DES THERMES DE SAINT-LARY SOULAN

Saint-Lary disposant de thermes réputés au plan national, André MIR, Maire de Saint-Lary Soulan, a souhaité organiser une visite de l'établissement, lequel reçoit de très nombreux curistes pour des cures dédiées à la rhumatologie ou aux voies respiratoires, ou plus simplement pour la détente et le bien-être.

### INTERPELLATION DU PREMIER MINISTRE

A la suite de ce dernier rassemblement avant les élections municipales de mars 2026, le Président de l'ANMSM a interpelé le nouveau Premier ministre sur le sujet des moyens des communes supports de stations de montagne.

Pour Jean-Luc BOCH, « **la baisse des dotations allouées aux collectivités, ajoutée à la suppression de la taxe d'habitation, au dispositif très contestable du DILICO imposé aux collectivités et à l'utilisation inefficace de la péréquation, met à mal les efforts engagés par les élus des stations de montagne.** Même si dans un contexte budgétaire difficile les efforts doivent être consentis équitablement, il est paradoxal de demander aux stations d'accélérer l'adaptation tout en leur imposant des coupes budgétaires drastiques alors que des investissements seront indispensables pour l'avenir. L'ensemble de ces mesures n'aura qu'un seul résultat : une baisse très significative des investissements ayant une incidence immédiate sur l'emploi alors même que les stations sont le poumon économique de la montagne. »

Les élus appellent de leurs vœux un accompagnement des pouvoirs publics à la hauteur des enjeux pour ne pas détruire un écosystème qui fait vivre des centaines de milliers de personnes.



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

A la suite des élections municipales de mars 2026, l'ANMSM procédera comme tous les 6 ans à l'élection de ses instances, Conseil d'administration et Bureau. Pour cette occasion, les Maires nouvellement élus se retrouveront pour une Assemblée générale qui leur sera dédiée afin de mieux connaître, pour certains, l'action de l'association auprès des pouvoirs publics et de ses adhérents.

Retrouvez le rapport d'activité 2024 :



# Les grands défis des stations de demain

10

L'ANMSM, EN PARTENARIAT AVEC LE CABINET G2A, A LANCÉ UNE ENQUÊTE À GRANDE ÉCHELLE VISANT À COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DES STATIONS DE MONTAGNE AUPRÈS DES HABITANTS DES COMMUNES SUPPORT MAIS ÉGALEMENT DES VACANCIERS, LEURS ENJEUX ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX.

Cette enquête avait aussi pour objectif d'identifier les priorités pour imaginer des stations durables, attractives et résilientes à l'horizon 2035 et 2050. **Les résultats viennent confirmer de nombreuses actions déjà engagées par les stations.**

La montagne bénéficie d'une image en constante évolution liée à son attractivité touristique, économique et patrimoniale. Par rapport à il y a cinq ans, certaines dimensions prennent davantage d'importance. De plus en plus de répondants ont conscience que les stations participent à l'attractivité touristique de la France, qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'économie régionale et qu'elles contribuent à valoriser les massifs français comme des richesses remarquables de notre patrimoine. Toutefois, si cette image reste globalement favorable, les attentes en matière de durabilité et de respect de l'environnement se renforcent nettement.

## LES GRANDES PRIORITÉS

Le changement climatique est identifié comme le principal défi pour l'avenir des stations de montagne. Si la moitié des interrogés reconnaît les efforts déjà menés par les stations, **trois priorités se dégagent : la transition économique pour préserver l'emploi local, la réinvention du tourisme hivernal avec de nouvelles activités et formes d'hébergement, la responsabilisation des usagers grâce à une meilleure sensibilisation.**

Les actions jugées les plus urgentes concernent la rénovation énergétique des logements, la gestion de l'eau, la réduction des activités énergivores et le développement de transports collectifs. Enfin, une large majorité se dit prête à adopter des comportements écoresponsables, signe d'une forte acceptation sociale d'un modèle de stations plus durables. Les habitudes des visiteurs devraient ainsi évoluer, notamment en matière de transport, d'activités et de consommation.

## LES LEVIERS À ACTIONNER

Les répondants estiment que l'avenir économique des stations repose avant tout sur la **diversification des activités touristiques**. D'autres leviers sont également jugés essentiels : le soutien à une agriculture durable et locale, l'amélioration de l'accessibilité ainsi que le développement de services destinés aux habitants et aux salariés.

**Du côté des vacanciers, une attente forte concerne l'assouplissement des conditions d'arrivée et de départ, au-delà du traditionnel « samedi-samedi ».**

Enfin, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 sont perçus comme une opportunité majeure : **43% considèrent qu'ils pourraient stimuler durablement l'économie locale**. Pour que cet effet soit pérenne, les répondants insistent toutefois sur la nécessité d'investir en priorité dans des infrastructures durables en particulier les transports, les équipements sportifs en station et l'hébergement. Le soutien aux entreprises locales et à l'artisanat est également cité parmi les actions incontournables.

Les répondants expriment une forte attente de **modernisation des infrastructures d'ici 2035**:

- 67% souhaitent prioritairement une amélioration du transport local, plus performant et plus durable,
- l'hébergement apparaît comme un secteur clé avec un besoin de rénovation,
- la question des retenues collinaires suscite des avis plus partagés : 37% des répondants considèrent **cette pratique acceptable si elle est encadrée et respectueuse de l'environnement**, tandis qu'un quart la juge nécessaire mais à réguler en raison de son impact écologique.

## 14 645

Nombre de réponses à l'enquête, ce qui permet de garantir la très bonne qualité de l'échantillon retenu et d'obtenir une analyse solide et représentative des différents résultats.



LE  
GRAND  
DOSSIER

11

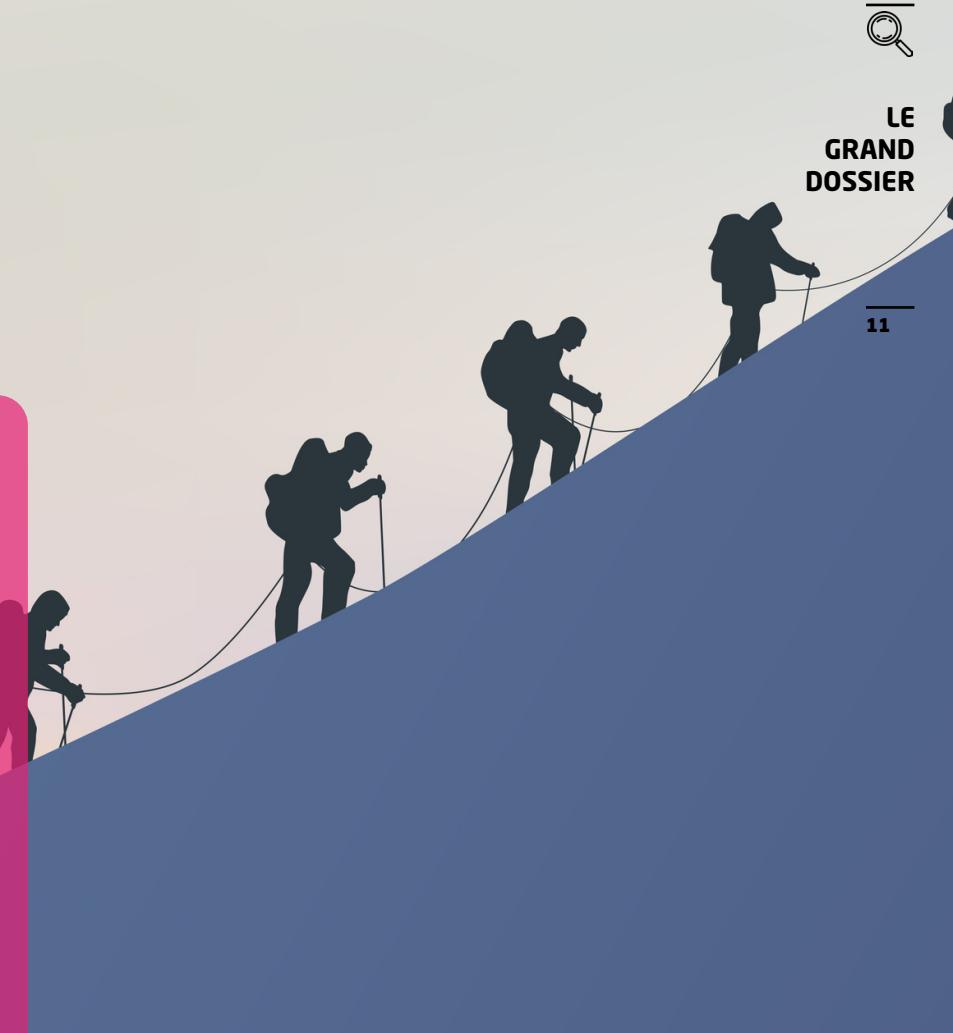
### 2035, UNE ADAPTATION AMORCÉE

D'ici 2035, les stations sont imaginées dans une phase d'adaptation. Les résultats de l'enquête montrent que **45% des répondants croient en leur capacité à devenir attractives toute l'année**.

L'accent est mis sur le développement d'activités toutes saisons comme la randonnée, le vélo, le bien-être ou la culture, afin de compléter l'offre traditionnelle du ski. Les attentes portent aussi sur une réduction de l'impact environnemental des infrastructures, une artificialisation repensée et une montée en puissance des mobilités douces.

Les séjours doivent gagner en qualité et authenticité, avec des stations capables de préserver leur identité.

Enfin, la **question du logement est centrale** : les répondants demandent des solutions abordables et responsables, ainsi que des services accessibles toute l'année pour renforcer la vie locale.



### 2050, UNE DURABILITÉ CONCRÉTISÉE

En 2050, les stations sont perçues comme étant entrées dans une nouvelle ère, celle de la durabilité. **Elles doivent non seulement concilier tourisme et économie locale, mais également garantir le respect des équilibres environnementaux. La priorité passe notamment par le développement généralisé des énergies renouvelables.**

Le tourisme est diversifié et régulé, avec des offres culturelles, sportives et ludiques accessibles toute l'année, y compris des alternatives en cas de difficulté d'enneigement. **Le logement est régulé afin de maintenir une population locale et une vie de village dynamique.**

L'expérience touristique évolue, privilégiant l'authenticité et les services disponibles toute l'année.

Enfin, la mobilité est profondément repensée à l'image du développement des ascenseurs valléens, symboles d'une mobilité réinventée.

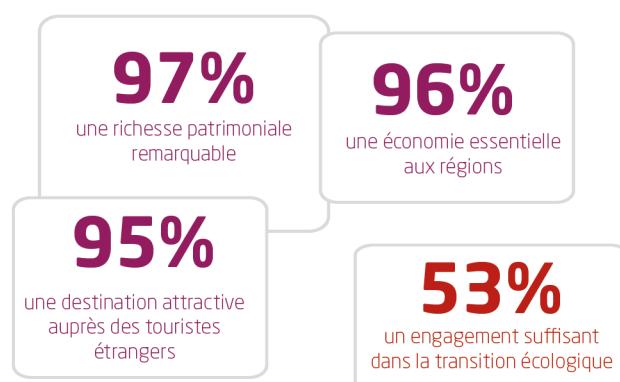


# Les grands défis des stations de demain

## Infographie

### La montagne en 2025 : entre attractivité et attentes accrues en matière de durabilité

Image de la montagne, selon les répondants



### Changement climatique : principal défi pour l'avenir des stations de montagne

A quel point la montagne est-elle impactée par le changement climatique ?



Note méthodologique : l'enquête « Les grands défis des stations de demain » a été réalisée en partenariat ANMSM et G2A Consulting. Elle a été administrée en ligne du 7 mars au 16 mai 2025 grâce à l'activation des bases de données de plus de 60 stations ANMSM participantes (tous massifs confondus). Le nombre total de répondants se monte à 14.645 personnes (vacanciers d'une station, résidents secondaires station, habitants à l'année, acteurs économiques station, élus, autres), ce qui permet de garantir la bonne qualité de l'échantillon et l'analyse solide et représentative des résultats.

### Les grands enjeux face au changement

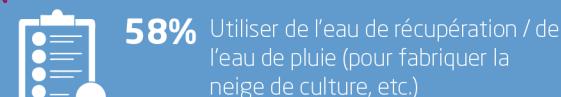


La transition économique  
imaginer une nouvelle économie pour  
préserver les emplois locaux

### Les actions prioritaires pour réduire l'impact environnemental



**66%** Limiter des constructions immobilières touristiques



**47%** Rénover l'immobilier de tourisme

**45%** Diminuer des activités fortement énergivores

**44%** Développer un réseau de transports en commun pour limiter l'usage de la voiture

### Evolution des infrastructures



**67%**

Transport local plus durable (navettes, solutions de mobilité reliant les vallées aux stations)



**48%**

Hébergements touristiques (écoresponsables, rénovation, accessibles à tous les budgets)



**46%**

Parc des remontées mécaniques (accès piétons, connectivité, optimisation, période d'ouverture...)

## nement climatique



**68%**

La réinvention du tourisme hivernal proposer de nouvelles activités, de nouveaux logements, etc.



**65%**

La responsabilisation de tous les usagers sensibiliser et responsabiliser les personnes aux bonnes pratiques



### Avenir économique des stations

**64%**

jugent essentielle la diversification des activités touristiques

s d'ici 2035



Principales améliorations attendues pour une mobilité durable

**52%**

Un prix plus attractif



**53%**  
Une meilleure desserte  
(pas assez de lignes vers la destination...)

**49%**  
Une meilleure fréquence  
(davantage de choix d'horaires...)

**46%**  
Une mobilité fluide une fois sur place

## Horizon 2035 et 2050, vers des stations durables et attractives toute l'année



**45%**

pensent que les stations réussiront à s'imposer comme destination attractive toute l'année d'ici 2035



LE  
GRAND  
DOSSIER

TOP 5 des activités de loisirs souhaités d'ici 2035, selon les répondants

13

**61%** Activités sportives  
(raquettes, VTT, escalade, ski, randonnée...)

**51%** Activités ludiques  
(activités pédagogiques, tyroliennes...)

**44%** Découvertes culturelles  
(patrimoine local, artisanat, musées...)

**34%** Bien-être et détente  
(spas, balnéo, yoga...)

**18%** Epicurisme  
(restaurants d'altitude, terrasses panoramiques...)



### Stations en 2035, une transition amorcée

montagne respectueux  
transport accès  
respect local  
nature naturellement  
aktivité accessible  
environnement  
ski hiver saison  
neige village  
activité saison  
environnement

### Stations en 2050, une transition accomplie

respect  
montagne local  
aktivité  
nature  
hiver  
village  
tourisme  
habitant  
saison  
environnement  
neige



Résultats détaillés





## Jeux Olympiques & Paralympiques « Alpes Françaises 2030 »

14

Extrait de l'enquête inédite sur la perception et l'adhésion du public concernant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes françaises. Partenariat Montagne Leaders et G2A Consulting en collaboration avec l'ANMSM.

### Adhésion du public

Plus de **8 Français sur 10**  
ont une perception positive voire très positive des  
JOP d'hiver 2030 dans les Alpes françaises

### Principaux apports pour les territoires concernés

**55%**

Une amélioration des infrastructures  
(équipements sportifs, santé,  
hébergements, commerces...)

**49%**

Une véritable intégration des enjeux environnementaux (optimisation des ressources, production d'énergie renouvelable, gestion des déchets...)

**45%**

Des projets concrets de mobilité durable (trains, navettes électriques, ascenseur valléen...)

### Défis majeurs identifiés

**67%**

Coût : maîtriser les investissements et éviter les dépassements budgétaires

**52%**

Développement durable : maîtriser l'impact environnemental sur les écosystèmes locaux avant / pendant / après

**37%**

Mobilité : fluidifier les déplacements pour venir et sur place

**33%**

Hébergement : assurer un accueil optimal pour un grand nombre de visiteurs

**30%**

Adhésion des habitants et des professionnels des territoires concernés



Note méthodologique : l'enquête JOP Alpes françaises 2030 a été administrée en ligne du 19 mars au 3 avril 2025, auprès de 1 071 Français représentatifs de la population nationale et de 496 habitants des communes supports de stations de montagne (tous massifs confondus).



## Point de vue



### Céline BONNEL

COMMISSAIRE DE MASSIF DES PYRÉNÉES

#### **QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS QUE VOUS RETENEZ DE CETTE ENQUÊTE D'OPINION RÉALISÉE PAR G2A POUR LE COMPTE DE L'ANMSM ?**

L'enquête ANMSM - G2A auprès des habitants et visiteurs des stations confirme que la montagne est très largement reconnue comme une richesse patrimoniale remarquable. Elle montre que les stations sont considérées comme des moteurs économiques essentiels des massifs. Elle témoigne d'une réelle conscience de l'importance et de l'urgence d'une adaptation de ces territoires aux changements climatiques. Certains enjeux partagés ressortent clairement : imaginer une nouvelle économie préservant les emplois locaux, diversifier les activités touristiques hivernales. Le soutien à l'agriculture locale est considéré comme un axe de travail important. L'amélioration de l'accès aux stations et des services aux habitants est une préoccupation partagée. Le sujet de la rénovation des logements s'impose. Enfin, la préservation du patrimoine naturel et le recours à des produits locaux sont largement plébiscités.

#### **EN VOTRE QUALITÉ DE COMMISSAIRE DE MASSIF DES PYRÉNÉES, POURRIEZ-VOUS DIRE QUE LES ATTENTES DES HABITANTS DES COMMUNES SUPPORT DE STATIONS ET DES VACANCIERS SONT EN PHASE AVEC LE TRAVAIL RÉALISÉ DANS LES PYRÉNÉES (DIVERSIFICATION, MOBILITÉ, LOGEMENT, ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ...) ?**

Ces résultats confortent le travail engagé sur les Pyrénées. Les ambitions du plan d'adaptation

établi par le comité de massif rejoignent ces préoccupations : gestion durable des ressources naturelles (eau, écosystèmes), consolidation et transition du tourisme et de l'agriculture, préparation de villes et villages résilients. Des plans d'adaptation ont été validés ou sont en construction sur chaque massif.

Concernant les stations, le plan pyrénéen met en avant la nécessité d'imaginer leur futur en connexion étroite avec les vallées. Le besoin d'un travail fin d'évaluation des incidences du changement climatique station par station est souligné afin de construire pour chacune d'elle le nouveau modèle économique et le chemin pour y parvenir. Enfin, la nécessaire anticipation des conséquences sur l'emploi local du projet de transition est rappelée.

Les acteurs pyrénéens travaillent déjà à cette transformation. D'après l'enquête, les habitants et vacanciers sont prêts, en attente même de voir les stations évoluer et enrichir leurs propositions. C'est une opportunité. Les pyrénéens l'ont saisie et si l'on continue évidemment à faire du ski - sportif, débutant, alpin ou nordique - sur le massif une offre diversifiée et variée d'autres activités existe déjà et se développe et ce tout au long de l'année et en misant sur les nombreuses richesses du territoire.



## LA RENCONTRE

16



# Marina FERRARI

MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## A LA LUMIÈRE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ANMSM « LES GRANDS DÉFIS DES STATIONS DE MONTAGNE DE DEMAIN », QUELS ENSEIGNEMENTS EN RETIREZ-VOUS POUR LES STATIONS ?

J'ai pris connaissance avec intérêt de l'enquête de votre association sur les grands défis des stations de montagne.

Si je devais n'en retenir qu'un chiffre, je dirais que c'est celui des 64 % des répondants qui considèrent la diversification des activités touristiques comme essentielle, afin de garantir une attractivité sur toutes les saisons et de limiter la dépendance au ski.

Pour certaines stations, la période hivernale représente 80% du chiffre d'affaires de l'année. Cette dépendance peut constituer une vulnérabilité. La sagesse populaire veut que nous ne mettions pas tous nos œufs dans le même panier. Il convient donc d'étendre les ailes de saison et de travailler à une offre estivale de même qualité que ce que nous proposons l'hiver.

De surcroît, 69 % estiment nécessaire de repenser le modèle économique local pour préserver les emplois et assurer la vitalité des territoires face aux changements en cours.

Cette enquête est la bienvenue et permet d'alimenter la nécessaire réflexion autour de l'avenir de notre modèle montagnard à l'heure de la transition écologique. Nos stations sont des laboratoires de l'adaptation au changement climatique.

**LA SÉCURITÉ SUR LES PISTES EST UNE PRORITÉ PORTÉE EN PARTICULIER PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ET DES SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES. LA FORMATION PISTEUR-SECOURISTE EN EST UN DES LEVIERS. POUR AUTANT LES PROFESSIONNELS ATTENDENT DEPUIS 2012 LA SIGNATURE MINISTÉRIELLE DE TEXTES DESTINÉS À SANTUARISER LE BREVET NATIONAL PISTEUR-SECOURISTE. QU'EN PENSEZ-VOUS ?**

J'ai eu l'occasion d'aborder ce sujet au Salon des maires, en octobre, avec votre président Jean-Luc Boch. Je découvre cette problématique. C'est un sujet que nous partageons avec le ministère de l'Intérieur, puisque ce brevet serait en lien avec les activités de la sécurité civile. Mes équipes et moi-même allons-nous rapprocher du ministère de l'Intérieur afin de trouver les voies et les moyens d'un accord sur ce texte, qui est dans l'intérêt de chacun.



## LA RENCONTRE

17

### **LE COJOP A ADOPTÉ RÉCEMMENT SON BUDGET POUR LES PROCHAINS JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DES ALPES FRANÇAISES 2030. QUELLES SERONT SELON VOUS LES PRINCIPALES RETOMBÉES POUR LES STATIONS DE MONTAGNE FRANÇAISES ?**

Les Jeux olympiques et paralympiques Alpes françaises 2030 seront une formidable vitrine de nos massifs français. La France fait partie des rares destinations en capacité d'accueillir dans d'excellentes conditions des Jeux d'été et des Jeux d'hiver. Notre pays s'érite comme une destination de référence dans l'accueil des grands événements sportifs internationaux. Au-delà des retombées économiques, je souhaite que ces Jeux soient une grande fête populaire permettant aux plus jeunes de découvrir ou redécouvrir les sports d'hiver. Je souhaite qu'à partir de ces Jeux l'on puisse parler d'une « Génération 2030 » comme on le fait pour la « Génération 2024 ».

Ces Jeux doivent aussi permettre de développer la pratique des publics prioritaires à l'instar des plus jeunes. Je tiens à saluer à ce titre l'objectif porté par Eric Brèche, président du Syndicat national des

moniteurs de ski français, d'aider, en 2030, 100 000 enfants à partir en classe de neige. Mais il faudra aussi porter une attention toute particulière aux personnes en situation de handicap. L'accessibilité ne peut pas être mise de côté pour ces Jeux. En tant qu'ancienne ministre déléguée chargée du tourisme, je veille à ce que ces Jeux visent aussi à promouvoir nos destinations montagnardes dans l'ensemble de nos massifs pour une clientèle française et internationale. Une stratégie de promotion touristique sera mise en œuvre pour accompagner les stations.

J'en suis convaincue et je le redis : ces Jeux laisseront un héritage durable.

## MA MONTAGNE

### **CE QUE J'AIME PARTICULIÈREMENT À LA MONTAGNE ?**

**Ce que j'aime à la montagne, c'est d'abord la forêt. J'y pratique le ski de fond, dans un calme presque absolu, entourée de paysages époustouflants qui invitent au ressourcement. C'est un lieu qui réveille en moi une forme de « madeleine de Proust », tant les sensations y sont familières et apaisantes.**

### **MON PLUS BEAU SOUVENIR MONTAGNE ?**

**J'ai grandi au pied du Mont Revard. Tous les dimanches, été comme hiver, nous montions en famille pour pique-niquer, jouer, skier. Ces moments simples, joyeux et répétés ont façonné mes plus beaux souvenirs de montagne.**

### **MA PROCHAINE ENVIE DE MONTAGNE ?**

**J'y retourne d'ailleurs très régulièrement. C'est une station à l'esprit profondément familial, où j'ai encore des proches que j'aime aller voir. C'est toujours un plaisir d'y revenir, comme un retour aux sources.**



# Offres ludiques d'altitude et remontées mécaniques, Famille Plus observe les stations familiales Suisse

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, UNE TENDANCE SE CONFIRME DANS LES RÉSULTATS ÉTÉ DU BAROMÈTRE FAMILLE PLUS : LES FAMILLES SOUHAITENT DE PLUS EN PLUS S'EXTRAIRE DES ZONES URBANISÉES DES STATIONS ET PASSER DES MOMENTS EN ALTITUDE.

18



Face à ce constat et pour appréhender ce qui se fait à l'étranger, la commission ANMSM « Famille Plus montagne » a organisé un voyage d'étude en Suisse en septembre dernier.

Présence de cours d'eau et de lacs, paysages d'altitude, sentiment d'isolement et de tranquillité, beauté naturelle des sites, observation de la nature, voilà ce que recherche de plus en plus les familles lors de leur séjour en montagne l'été.

Tout l'enjeu pour les stations Famille Plus est de contribuer à la création de meilleurs souvenirs en proposant aux familles des espaces répondant à ces nouvelles attentes, en adéquation avec l'imaginaire véhiculé par les campagnes de communication. Pour y parvenir, un des **objectifs fort est de faciliter l'accès aux parties sommitales de la station, ou du moins aux parties hautes, en optimisant l'utilisation d'une remontée mécanique. Quelles sont les bonnes pratiques dans les stations Suisses ?** C'est dans une démarche d'observation active

et réflexive que les 25 participants au voyage d'étude Famille Plus (élus, OT, RM, référents Famille Plus, services techniques) sont partis à la découverte des stations Suisses Madrisa, Grindelwald, Brunni, Titlis ou encore Haslital et Wengen. Des regards croisés qui ont enrichi les visites, complétés par des éclairages d'acteurs locaux. Avec des modèles économiques assez similaires, les partis pris fonctionnels et esthétiques des stations visitées sont relativement différents, mais toujours axés sur le ludique.

## Des éléments clés identifiés qui contribuent à la réussite de l'accueil des familles :

- **une organisation estivale structurée autour d'une saison longue, s'étendant de début juin à fin octobre, voire début novembre et un enjeu de diversification.** Les modèles économiques reposent notamment sur la centralisation des offres familles et ludiques (aire de jeux, parcours de boules, sentiers thématiques, luge sur rail, restaurant...) adossées à une remontée mécanique principale et rendues accessibles facilement à tous.
- **Une prise en compte systématique des besoins fondamentaux des familles**

**dans toutes les propositions ludiques d'altitude :** toilettes, points d'eau, espaces ombragés, sentiers ludiques, aire de pique-nique/barbecue offrant ainsi aux familles la possibilité de profiter pleinement de leur expérience en altitude voire de la prolonger.

• **Des jeux ancrés dans la nature, des espaces paysagers.** Utilisation de matériaux naturels et durables, mise à profit de la pente du terrain pour installer des éléments de jeux et non des aires de jeux artificiellement nivelés, aménagement d'espaces ancrés dans le milieu naturel et tirant parti des caractéristiques du paysage pour apporter de la naturalité. À noter, la plupart des éléments hivernaux observés (enneigeurs, tapis roulants) sont soit démontés, soit intégrés de manière esthétique dans le paysage, évitant ainsi de nuire à l'expérience estivale et à l'harmonie visuelle du site.

En conclusion, **l'organisation spatiale autour de la télécabine se révèle cruciale.** Elle renforce l'attractivité de la remontée mécanique principale et permet à une seule installation d'offrir une multitude d'activités ludiques et des expériences variées pour toute la famille.



**LABEL  
FAMILLE  
PLUS**

19

## LABEL FAMILLE PLUS, UN CRITÈRE DE PLUS EN PLUS DÉTERMINANT DANS LE CHOIX DE LA DESTINATION DE VACANCES EN FAMILLES

C'est ce que confirment les résultats du Baromètre Famille Plus hiver 2025 présentés à l'occasion des « Rencontres Famille Plus montagne » cet automne. Le label Famille Plus intervient dans le choix de la destination vacances des familles **pour 48 % séjournant pour la première fois en montagne** (contre 44% l'hiver précédent) et **pour 36% déjà venues** (contre 34% l'hiver précédent). Si le taux de fidélité et de recommandation des familles est en augmentation, la sécurité et la qualité des services sont particulièrement attendus par les familles, l'activité luge est la première source de mécontentements.

**De l'observation à la mise en application d'actions, 4 sujets prioritaires identifiés pour améliorer l'accueil des familles cet hiver :**

- **Sécuriser la luge et reconSIDéRer l'offre :** mobiliser les acteurs concernés pour réfléchir à des actions d'amélioration (aménagement adapté à l'âge des enfants, capacité d'accueil)
- **Séduire les familles avec des jeunes enfants** (0 à 3 ans) dont la fréquentation est en baisse
- **Ecouter les familles monoparentales**, notamment en leur facilitant le parcours clients (hébergement pied des pistes, casiers à ski etc...)
- **Contribuer à la construction de meilleurs souvenirs en famille** avec des espaces et des activités de partage et de retrouvailles en famille

Véritable outil de suivi depuis plus de 20 ans, le Baromètre Famille Plus Montagne apporte un éclairage sur les avis et les nouvelles pratiques des familles. Il permet aux stations de mettre en œuvre des actions pour corriger des dysfonctionnements et suivre l'évolution de tendances grâce au programme d'accompagnement ANMSM.

*Le Baromètre Famille Plus montagne interroge 3000 familles environ au cours des saisons hiver et été. Les stations disposent individuellement d'un tableau de bord en ligne comprenant leurs propres résultats détaillés et la possibilité de se comparer avec le réseau des stations labellisées.*





# Elections municipales 2026 : les règles à prendre en compte

ALORS QUE SE PROFILE LES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026, LES COMMUNES DOIVENT PRENDRE EN COMPTE DEUX ÉLÉMENTS ESSENTIELS : LES OBLIGATIONS EN TERMES D'AFFICHAGE PUBLIC LIBRE ET LES NOUVELLES RÈGLES DE SCRUTIN POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS.

## **AFFICHAGE LIBRE : UNE RÉGLEMENTATION TRÈS PRÉCISE À RAPPELER À QUELQUES MOIS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

La jurisprudence illustre encore régulièrement des irrégularités quant aux obligations des communes en termes d'affichage libre. Or ces obligations rentrent dans le champ de la politique de lutte contre l'affichage sauvage que mènent certaines collectivités. Ainsi l'article L.581-13 du Code de l'environnement dispose que **le Maire doit déterminer par arrêté municipal et faire aménager un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion, ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif**. Cette obligation est assortie d'une surface minimale que chaque commune doit réserver à ces affichages, à savoir 4 mètres carrés pour les communes de moins de 2000 habitants, 4 mètres carrés plus 2 mètres carrés par tranche de 2000 habitants au-delà de 2000 habitants jusqu'à 10 000 habitants, 12 mètres carrés plus 5 mètres carrés par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants pour les autres communes. Ces emplacements doivent de plus « être disposés de telle sorte que tout point situé en agglomération se trouve à moins d'un kilomètre de l'un au moins d'entre eux ».

Cette obligation est très importante à respecter, en retenant à cet effet que les sanctions pénales pouvant être prononcées pour réprimer l'affichage sauvage ne peuvent être mises en œuvre à l'encontre d'affiches d'opinion, ni de la publicité relative aux activités des associations, si le Maire ou le Préfet n'ont pas déterminé et fait aménager ces emplacements.

## **MUNICIPALES : UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS**

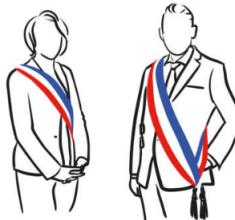
En application de la loi nouvelle du 21 mai 2025, le mode de scrutin pour les élections municipales des communes de moins de 1000 habitants a évolué. En effet désormais ces élections auront lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution a pour but de favoriser la parité et la cohésion des conseils municipaux.

Ainsi, **la loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants, soit 70% des communes françaises**. Jusqu'alors, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Les candidats pouvaient alors se présenter par candidatures isolées ou groupées, permettant ainsi le panachage (possibilité de rayer le nom de certains candidats et de le remplacer par d'autres). Mais désormais ces communes suivront le même mode de scrutin que les autres. **Les listes doivent désormais être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Cette évolution oblige au dépôt de listes complètes de candidats et à la suppression du panachage**. Pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants, ces listes doivent en réalité être composées d'un seuil minimum de candidats et ce en fonction de la taille de la commune. Pour les communes de moins de 1000 habitants, une liste peut donc compter jusqu'à deux candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal, là où dans les autres communes les listes doivent contenir au moins autant de candidats que sièges vacances et jusqu'à deux candidats supplémentaires.

Ainsi, **par exemple, pour les très petites communes de moins de 100 habitants, là où l'effectif légal du conseil municipal est de sept conseillers, les listes doivent comporter entre cinq et neuf candidats**.

Pour le premier tour, la liste ayant obtenu la majorité absolue obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), tandis que les sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne pour les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. Pour se maintenir au second tour, les listes doivent avoir obtenu 10% des suffrages exprimés au 1er tour, et les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner. Les règles de répartition des sièges se font de la même façon qu'énoncé précédemment pour le premier tour.

# RÈGLES DE LA COMMUNICATION EN PÉRIODE PRÉ ÉLECTORALE



## PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMMUNICATION PRÉ-ÉLECTORALE

### 4 GRANDES NOTIONS À RESPECTER



**Neutralité** et absence de propagande électorale



**Antériorité** : ne maintenir que les actions traditionnelles



**Régularité** des moyens de communication habituels



**Identité** : Pas de modification avantageuse des moyens de communication

La **communication politique** reste **autorisée** mais se trouve **limitée** : dès le **1er septembre 2025**, toute campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion de la commune est interdite.

**Article L.52-1 alinéa 2 du Code électoral** : “A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin.[...] Cette interdiction ne s'applique pas à la présentation par un candidat [...] du bilan de la gestion des mandats qu'il détient ou qu'il a détenus.”



## CALENDRIER DE LA COMMUNICATION PRÉ-ÉLECTORALE

### SIX MOIS AVANT L'ELECTION

#### Contrôle renforcé de la communication institutionnelle

- ✗ **Interdiction de la publicité commerciale** dans la presse, sur Internet ou espaces privés à des fins électorales (*article L.52-1 alinéa 1er du Code électoral*)
- ✗ **Interdiction de l'affichage sauvage** : seuls sont autorisés les emplacements spéciaux pour l'apposition des affiches électorales ainsi que les panneaux d'affichage d'expression libre (*article L.51 du Code électoral*)
- ✗ **Interdiction des appels téléphoniques gratuits** pour le candidat (*article L.50-1 du Code électoral*)

### LES JOURS PRÉCÉDANT LE SCRUTIN

- ✗ **Interdiction de porter à la connaissance du public un élément nouveau de polémique électorale** à un moment tel que les adversaires ne peuvent y répondre utilement (*article L.48-2 du Code électoral*)
- ⚠ **Redoubler de vigilance sur les réseaux sociaux**

### LA VEILLE DU SCRUTIN, DÈS MINUIT

- ✗ **Interdiction de distribuer ou diffuser certains documents** (*article L.49 1<sup>e</sup> du Code électoral*) Risque de constituer une irrégularité de nature à altérer la sincérité du scrutin
- ✗ **Interdiction des messages ayant le caractère de propagande** (*article L.49 2<sup>e</sup> du Code électoral*)
- ✗ **Interdiction des sondages d'opinion** (*article 11 de la loi n°77-808 du 19 juillet 1977*)

### LE JOUR DU SCRUTIN

- ✗ **Interdiction de communiquer le résultat de l'élection avant la fermeture du dernier bureau de vote** (*article L.52-2 du Code électoral*)



## EXTRAITS DES DERNIÈRES PARUTIONS

L'ANMSM DANS  
LES MÉDIAS

france•tv



Europe 1



22

JURIS*tourisme***SEPTEMBRE 2025**

A l'heure où les destinations touristiques se concurrencent mutuellement pour attirer les visiteurs, la montagne française tire son épingle du jeu.

LE DAUPHINE  
libéré**SEPTEMBRE 2025**

Assemblée générale ANMSM : « la montagne fascine dans l'imaginaire collectif, ce qui est la première brique pour faire reconnaître notre spécificité aux politiques.

TOUR*MAG*  
Le Média spécialiste du tourisme**OCTOBRE 2025**

PLF 2026 : L'ANMSM a décidé de tirer la sonnette d'alarme et d'appeler les députés à la responsabilité, « pour ne pas faire peser sur les communes l'instabilité des politiques nationales. »

L'*ECHO*  
touristique**OCTOBRE 2025**

Budget 2026 : Dans un communiqué, l'ANMSM dénonce un « état financier », et appelle à une autonomie renforcée, ainsi qu'à une répartition des charges mieux adaptée aux besoins spécifiques des territoires de montagne.

AFPO

**NOVEMBRE 2025**

« Les chiffres sont excellents. Tout va bien côté réservations et la neige est présente », abonde Jean-Luc Boch, président de l'ANMSM. Il précise que le mois de décembre progresse de 8% par rapport à 2024 avec un taux d'occupation global, tous massifs confondus, de 50%.

Le Parisien

**NOVEMBRE 2025**

La saison touristique d'hiver s'annonce prometteuse du côté des réservations dans les stations, avec de premières tendances à la hausse par rapport à l'hiver dernier, qui était déjà une saison « de référence ».

## LES RELATIONS PRESSE & L'ANMSM CES 3 DERNIÈRES ANNÉES, EN QUELQUES CHIFFRES



 **2 251**

retombées

\*entre juillet 2022 et juillet 2025

 **353**

demandes presse

 **1 314**

citations des porte-parole

## L'ANMSM DANS LES MÉDIAS

23

**1 278**  
retombées en région  
depuis juillet 2022



### 3 OCTOBRE 2025

Participation du Président de l'anmsm @jl\_boch à la table ronde #solidarité du congrès @DSkiables La cordée montagnarde est essentielle pour maintenir l'activité économique et les habitants sur ces territoires. La #péréquation doit être mieux ciblée pour jouer son rôle

### 23 OCTOBRE 2025

Plus de cinquante participants au RDV des Maires @anmsm pour découvrir les enseignements de l'enquête menée au printemps auprès des habitants des communes support de stations et vacanciers pour mesurer les « grands défis des stations de montagne de demain » @G2A\_Consulting

### 14 NOVEMBRE 2025

Dans le cadre de l'examen du #PLF2026, le Sénateur @Arnaud\_jm a souhaité entendre l'ANMSM sur les moyens financiers des collectivités et en particulier des communes support de stations de montagne : DGF, Fonds vert, DILICO, péréquation

Retrouvez les derniers numéros du journal SOMMETS :

## RETRouvez l'actu de l'ANMSM



@anmsm



Newsletter :  
**l'actualité des stations**



Internet : [www.anmsm.fr](http://www.anmsm.fr)





**Vous souhaitez valoriser une solution durable  
mise en place dans votre station ?**

Participez aux Trophées CIMES Durables avant le 21 décembre 2025



***Conditions des Trophées CIMES Durables***

*Tous les 2 ans*

*Ouvert à toute station ANMSM*

*Plusieurs lauréats*

*Doit concerter un projet de développement durable mis en place durant la période 2020-2026*

**VALORISER ET PARTAGER LES BONNES PRATIQUES POUR MIEUX  
DÉFENDRE UNE MONTAGNE DURABLE !**